

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
est convoqué
le mardi 30 octobre 2018 à 19h45*
à la salle du Conseil général, rue Haute 20, Colombier**

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbaux de la dernière séance
3. Choix de l'organe de révision
4. Rapport du Comité à l'appui du **Budget 2019**
5. Divers

La séance de la **Commission financière** (liste en dernière page) aura lieu le même jour à **19h15 ***, dans la même salle.

AU NOM DU COMITE

Annexes : PV de la dernière séance
Rapports du Comité
Liste des membres

Distribution : 21 Membres du Conseil intercommunal (e-mail)
7 Membres du Comité (e-mail)
7 Communes membres (e-mail)
1 Chef de station (e-mail)
1 Service de l'énergie et de l'environnement (e-mail)
3 Presse (e-mail)

Procès-verbal du CONSEIL INTERCOMMUNAL de la STEP La Saunerie du 20 mars 2018

Date et heure: mardi, 20 mars 2018, 19h30
Lieu : Salle du Conseil général à Colombier
Président(e) : R. Ronchi
Présent(e)s : J.-D. Böhm, P.-A. Cachelin, G. Di Giusto, J. Hosner, P.-Y. Jeannin, M. Lanthemann, A. Lazeyras, G. Linder, N. Mühlethaler, Th. Perret, M.O. Schürch, D. Sigg, E. Stutz, C. Cuanillon, J.-Ph. Junod, J.-P. Leuenberger, L. Perrin, A. Rapin, J. Villat, J.-J. Wenger
Excusé(e)s :
Absent(e)s :
Comité: P. Bourquin, C. Bavaud, Y. Bussy, A. Doigo, Ch. Hostettler, M. Rossi, (excusé: P. Quinche)
Service technique : D. Fahrni
Administration : C. Fahrni

Ordre du jour :

1. Appel
 2. Procès-verbal de la dernière séance
 3. Demande de crédit pour le changement du transformateur HT-MT
 4. Demande de crédit pour le changement du chauffage (boues et bâtiments)
 5. Rapport du Comité concernant l'examen des comptes 2017
 6. Informations du Comité
 7. Divers
-

1.Appel

Le président ouvre la séance et confirme l'ordre du jour qui est adopté sans changements. Il procède à l'appel des présences :

Conseil intercommunal : 14 présents, 7 excusés

2.Procès-verbal de la dernière séance

Le PV du 17 octobre 2017 est accepté sans remarques.

3.Demande de crédit pour le changement du transformateur HT-MT

P.Bourquin, président du comité	Suite à la panne survenue, la STEP avait fait mettre en place d'urgence une installation par le Groupe E. Lors de l'appel d'offres pour le transformateur définitif, le prix Groupe E s'est avéré meilleur de 10%, hormis les inconvénients liés à l'obligation de changer encore une fois le transformateur, au cas où un concurrent serait choisi. Dès lors et en conclusion, l'acquisition selon l'offre du Groupe E est proposée.
---------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Malgré la compétence financière dont dispose le Comité, la proposition pour le remplacement définitif a été soumise à la Commission, vu l'échéance proche.

La commission financière a été satisfaite des explications et propose à l'unanimité d'accepter la proposition.

D. Sigg

Pose la question de la cause de l'incident ?

Denis Fahrni répond qu'il n'a pas été enquêté, car cela aurait engendré des coûts de 5000 frs, dès lors que "fichu pour fichu"....

G. di
Giusto

Demande si l'achat d'un groupe électrogène serait opportun pour être en mesure de dépanner ?

Réponse DF : un moteur à gaz de secours est prévu, mais n'a jamais fonctionné en 20 ans, sauf 2x quelques minutes.

P.-Y.
Jeannin

Qu'en est-il de la maintenance qu'avait assurée le Groupe E ?

DF : les services avaient bien été faits, comme prévu par le contrat, mais il n'est pas prévu de « désosser » le transformateur à ces occasions, pour détecter un éventuel problème imminent.

Le président du Conseil lit l'arrêté, puis procède au vote.

Le crédit est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit pour le changement du chauffage (boues et bâtiments)

P. Bourquin

L'abandon des couples CF dans le cadre de la reprise du gaz par Viteos fait que nous ne produisons plus de chaleur.

La chaudière d'appoint actuelle a un grand âge (25 ans) ; en plus, elle devrait être alimentée par du gaz naturel acheté. Un appoint biogaz n'a pas paru opportun; dès lors, l'achat d'une chaudière à gaz naturel seulement est proposé.

La commission financière a posé la question d'un éventuel recours à d'autres agents d'énergie p.ex. pompe à chaleur. Cependant, à ce stade, le recours à d'autres sources de chaleur (récupérées, etc.) n'est pas à l'étude, mais peut intervenir ultérieurement.

La proposition comprend un amortissement en dix ans.

Th. Perret

La commission financière est satisfaite; elle propose à l'unanimité d'accepter l'achat.

G. Linder

Dans combien de temps la nouvelle STEP pourrait-elle être mise en service, car si ce serait dans 2 ans au lieu de 10 ans, cela pourrait justifier un report de l'achat ?

D. Fahrni

6 ou 7 ans, mais déjà la chaudière actuelle travaille en biogaz seulement, tandis que nous aurons besoin d'une nouvelle chaudière déjà cette année pour chauffer les boues.

P.-Y.
Jeannin

La nouvelle chaudière pourra-t-elle servir dans une nouvelle STEP ?
Réponse PB : oui, en cas d'appoint en tout cas, à l'horizon 2025 et au-delà.

Le président du Conseil lit l'arrêté, puis procède au vote.

Le crédit est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Comité concernant l'examen des comptes 2017

P. Bourquin	<p>Il explique la bonne tenue des comptes 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none">- charges de personnel : suite à une démission en mai et l'impossibilité à 2 fois de trouver rapidement le remplaçant adéquat, le cahier de charges du poste a été redéfini. Cela a eu comme conséquence une personne en plein temps en moins durant six mois.- les faibles précipitations ont eu comme conséquence moins de volumes d'eau à pomper, d'où les économies d'énergies,- la phase d'essais « biostyr » a nécessité une limitation des entrées à la STEP et leur traitement comme eaux pluviales ou rejetées au lac, avec l'accord du service cantonal (SENE).
Th. Perret	<p>La commission financière a obtenu toutes réponses souhaitées à satisfaction, sur la base de présentations 2018 selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2.</p> <p>Elle propose de donner décharge au comité.</p>
M. Lanthemann	<p>Vu les difficultés de recrutement rencontrées et le changement du cahier des charges du nouvel employé (électricien vers formation en bâtiment), elle pose la question à savoir si les coûts de l'année prochaine seront supérieurs.</p> <p>Réponse P.Bourquin : avec l'externalisation des coûts (électricité) de 7-10'000 frs, mais un nouvel employé plus jeune, donc d'une classe salariale plus basse, la différence ne s'élèvera tout au plus qu'à quelques milliers de francs.</p>
P.-Y. Jeannin	<p>S'interroge des conséquences des apports d'autres communes raccordées ?</p> <p>Réponses : il y aura moins d'eaux à pomper, mais une charge comparable à traiter, dès lors les coûts des produits seront peu ou prou inchangés, car les eaux sont plus concentrées.</p>
R. Ronchi, président du conseil	<p>Résume les chapitres 30 – 34 et 45. Les coûts par habitants s'élèvent à 67.71 frs pour 28'044 habitants, en nette baisse par rapport à 2016. Il lit l'arrêté, puis procède au vote.</p>

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

6. Informations du Comité

P. Bourquin	<p>Des essais sont en cours à la STEP pour choisir les installations pour le traitement des micropolluants. Cela devrait permettre une demande de crédit pour l'étude de l'avant-projet de la rénovation de la STEP, en octobre. Un crédit pour mener les travaux pourrait alors être sollicité en automne 2019.</p>
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7. Divers

A.
Lazeyras

Informe au nom de la commune de Rochefort sur la liaison entre Chambrelieu et la Saunerie et adresse ses remerciements à la commune de Milvignes.

Les travaux prévus peuvent débuter en avril, dès lors que l'enquête publique et la planification se sont déroulées favorablement, y compris les soumissions aux entreprises.

La durée des travaux sera de 3-4 mois et les branchements auront probablement lieu en automne 2018.

P.
Bourquin

La répartition entre communes sera adaptée. En 2018, cela ne concernera qu'une petite augmentation de quelques centaines d'habitants durant environ 2 mois.

Communication des prochaines séances :

mardi, **30 octobre** 2018, à Colombier, Budget 2019
à **19h15** pour la Commission financière et à **19h45** pour le Conseil intercommunal

Chambrelieu, le 27 avril 2018

Pour le PV : E. Stutz

Rapport du Comité au Conseil intercommunal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Introduction

Le règlement sur les finances précise en son article premier que le Conseil intercommunal désigne l'organe de révision, sur proposition du Comité et préavis de la Commission financière. L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Une à plusieurs reconductions sont possibles, dans les limites des règles d'audit applicables aux organes de révision agréés.

L'article 23 de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 ainsi que les articles 17 à 21 du Règlement général d'exécution de la Loi (RLFinEC) du 20 août 2014 prescrivent un contrôle ordinaire des comptes au sens de l'article 728 du Code des obligations (CO). Dès le 1^{er} janvier 2018, les données des états financiers du syndicat seront établies, présentées et évaluées selon les nouvelles dispositions et les normes du MCH2.

Le contrôle ordinaire est une application complète de la directive aux organes de révision des comptes communaux du 20 janvier 2016, éditée par le département cantonal des finances, qui mentionne la liste des contrôles à effectuer sur la base des procédures convenues au sens des normes d'Audit Suisse (NAS 920) avec les contrôles liés au Système de Contrôle Interne (SCI, tel que défini dans l'article 18 du règlement communal sur les finances).

Art. 18 - Système de contrôle interne

¹Le système de contrôle interne (ci-après: SCI) recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des unités administratives.

²Le Conseil communal prend les mesures nécessaires pour protéger le patrimoine, garantir une utilisation appropriée des fonds, prévenir et déceler les erreurs et les irrégularités dans la tenue des comptes et garantir que les comptes sont établis en bonne et due forme et que les rapports sont fiables.

³Il tient compte des risques encourus et du rapport coût-utilité.

⁴Les responsables des unités administratives sont responsables de l'introduction, de l'utilisation et de la supervision du système de contrôle dans leurs domaines de compétence.

⁵Le Conseil communal édicte les mesures correspondantes.

Modalité du choix de l'organe de révision

Au vu de ce qui précède, un appel d'offres pour un contrôle ordinaire des comptes pour les exercices 2018 à 2020 a été effectué auprès de quelques fiduciaires :

- agréées pour un tel contrôle
- sises sur le territoire cantonal (priorité Littoral)
- avec une expérience en révisions de comptes communaux et/ou syndicats.

En complément, les informations ont été prises auprès des communes neuchâteloises qui ont déjà mis en place le contrôle ordinaire pour un comparatif des prestations et des honoraires.

Compte tenu des critères de sélection retenus pour la sollicitation des offres, de la qualité des dossiers reçus et après vérification que le contenu des prestations répondait aux normes légales et aux besoins du syndicat, l'élément déterminant pour le choix a été le coût global des prestations.

La Commission financière sera consultée sur cet objet en séance du mardi 30 octobre 2018.

Le Comité vous propose de nommer la fiduciaire « NéoCap fiduciaire Claude Gaberell SA », pour la révision des comptes pour les exercices 2018 à 2020.

Le montant du mandat annuel du contrôle ordinaire pour la révision des comptes sera de Fr. 2'850.-/an HT.

La charge financière pour la révision des comptes 2013 à 2017 (mandat attribué à la Fiduciaire Deagostini pour un contrôle restreint) était de Fr. 1'600.-/an HT. Le budget 2018 avait été estimé à Fr. 5'000.- HT pour le contrôle ordinaire.

Les tâches assumées pour la préparation des documents nécessaires au réviseur pour effectuer ce mandat seront réalisées dans le cadre normal du travail des services concernés et ne devraient engendrer aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel.

Au vu de ces éléments, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, à adopter l'arrêté désignant l'organe de révision du syndicat de la STEP la Saunerie selon notre proposition.

Le Comité

Colombier, le 03 octobre 2018

Arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020

Le Conseil intercommunal de la Station d'épuration de la Saunerie à Colombier, dans sa séance du 30 octobre 2018, vu le rapport du Comité du 03 octobre 2018, vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC) du 24 juin 2014 vu le règlement d'application de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC) du 20 août 2014

arrête :

- Article premier.-** Le Conseil intercommunal de la Station d'épuration de la Saunerie à Colombier nomme la fiduciaire « NéoCap fiduciaire Claude Gaberell SA », organe de révision pour le contrôle ordinaire des comptes des exercices 2018, 2019 et 2020.
- Art. 2.-** L'organe de révision procédera à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728 du Code des obligations, conformément à l'article 17 RLFinEC et en application de la directive aux organes de révision des comptes communaux du 20 janvier 2016.
- Art. 3.-** Le Comité est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
Le président : Le secrétaire :

R. Ronchi

E. Stutz

Colombier, le 03 octobre 2018



Colombier, le 03.10.2018

R A P P O R T

BUDGET 2019



Table des matières (MCH2)	page
1. Commentaires relatifs au budget – rapport succinct	11
2. Propositions et approbations	12
3. Compte de résultats à 3 niveaux par nature	13
4. Comptes de résultats condensés en fonctionnelle	14
5. Plan financier et des tâches	15
6. Contrôle des crédits	16
7. Indicateurs financiers	17
8. Détails des comptes	
8.1 Comptes de résultats : par nature et par fonctionnelle	20/24

1. Commentaires relatifs au budget – rapport succinct

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Le projet de budget qui est soumis à votre autorité pour approbation s'inscrit dans la continuité. Le coût par habitant est à quelques centimes près le même que celui du budget 2018. Depuis plusieurs années ce montant est stable malgré l'introduction de la taxe « micropolluants » de 9.- CHF par habitant.

La maîtrise des charges d'exploitation, les taux d'intérêts faibles et des amortissements arrivés à terme ont permis de contenir ce coût et de poursuivre la constitution de la réserve de préfinancement à hauteur de 220'000.- CHF pour l'exercice 2019.

Le plan financier et des tâches présentent les prévisions pour les exercices 2020 à 2022. Si l'exercice 2020 sera dans la ligne des précédents, les suivants verront une forte augmentation du coût par habitant en lien avec les travaux d'assainissement de la STEP (augmentation des amortissements) et le traitement des micropolluants (augmentation des biens et services).

Toutefois ces chiffres sont à prendre avec prudence : les montants des travaux (35-40 millions de CHF, amorti à avec un taux de 3%) et des subventions (6 millions de CHF) sont des estimations. Le crédit d'étude qui vous sera soumis en mars 2019 permettra d'établir un avant-projet et d'en déterminer plus précisément le coût. Ensuite de quoi un crédit de construction vous sera soumis en 2020.

Nous espérons vous avoir fourni tous les renseignements nécessaires et vous prions d'accepter le budget tel qu'il vous est présenté, en votant l'arrêté suivant :

2. Propositions et approbations

Arrêté

Le Conseil intercommunal de la Station d'épuration de la Saunerie à Colombier, dans sa séance du 30 octobre 2018, vu le budget de l'exercice 2019 et le rapport du Comité du 03 octobre 2018,

a r r ê t e :

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2019, qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit:

Charges d'exploitation	Fr.	2'063'370.-
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-2'284'970.-</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	-221'600.-
Charges financières	Fr.	12'100.-
Produits financiers	Fr.	<u>-10'500.-</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	1'600.-
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr.	-220'000.-
Charges extraordinaires	Fr.	220'000.-
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-.-</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	220'000.-
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr.	0.-

b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein:

Dépenses	Fr.	150'000.-
Recettes	Fr.	<u>-.-</u>
Montant total des crédits d'investissements	Fr.	150'000.-

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Au nom du Conseil intercommunal
Le président: Le secrétaire:

Au nom du Comité
Le président: La secrétaire:

Au nom de la Commission financière
Le président: Le rapporteur:

Budget 2019

<u>3. Compte de résultats</u>	Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
Charges d'exploitation	2'063'370	2'001'893	61'477	0.00	2'063'370
30 Charges de personnel	645'100	652'840	-7'740	0.00	645'100
31 Charges de biens et services et autres ch..	881'500	815'200	66'300	0.00	881'500
33 Amortissements du patrimoine administratif	258'250	255'333	2'917	0.00	258'250
36 Charges de transfert	278'520	278'520	0	0.00	278'520
Revenus d'exploitation	-2'284'970	-2'223'493	-61'477	0.00	-2'284'970
42 Taxes	-120'550	-123'250	2'700	0.00	-120'550
46 Revenus de transfert	-2'164'420	-2'100'243	-64'177	0.00	-2'164'420
Résultat des activités d'exploitation	-221'600	-221'600	0	0.00	-221'600
34 Charges financières	12'100	12'100	0	0.00	12'100
44 Revenus financiers	-10'500	-10'500	0	0.00	-10'500
Résultat provenant de financements	1'600	1'600	0	0.00	1'600
Résultat opérationnel	-220'000	-220'000	0	0.00	-220'000
38 Charges extraordinaires	220'000	220'000	0	0.00	220'000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0.00	0
Résultat extraordinaire	220'000	220'000	0	0.00	220'000
Total du compte de résultats	0	0	0	0.00	0

Budget 2019

4. Classification fonctionnelle (résumé)		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
0	Administration Générale	73'100	73'000	100	0.00	73'100
0110	Législatif	5'400	5'400	0	0.00	5'400
120	Exécutif	4'600	4'600	0	0.00	4'600
0210	Administration des finances et des..	63'100	63'000	100	0.00	63'100
7	Protection environnement et aménagement	2'089'720	2'024'643	65'077	0.00	2'089'720
7207	Station régionale d'épuration	2'089'720	2'024'643	65'077	0.00	2'089'720
9	Finances et impôts	-2'162'820	-2'097'643	-65'177	0.00	-2'162'820
9610	Administration fortune et dette	-2'162'820	-2'097'643	-65'177	0.00	-2'162'820
Excédent des charges/revenus (-)		0	0	0	0.00	0

5. Plan financier et des tâches

Compte de résultats	Planification 2022	Planification 2021	Planification 2020	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
Charges d'exploitation	2'659'700	2'327'090	2'034'980	2'063'370	2'001'893	1'757'021
30 Charges de personnel	669'697	663'067	651'551	645'100	652'840	578'565
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	885'500	885'500	885'500	881'500	815'200	669'986
33 Amortissements du patrimoine administratif	826'000	500'000	219'410	258'250	255'333	247'730
36 Charges de transfert	278'520	278'520	278'520	278'520	278'520	260'740
Revenus d'exploitation	-2'841'800	-2'568'690	-2'336'580	-2'284'970	-2'223'493	-1'962'521
42 Taxes	-120'550	-120'550	-120'550	-120'550	-123'250	-62'689
46 Revenus de transfert	-2'721'250	-2'448'140	-2'216'030	-2'164'420	-2'100'243	-1'899'832
Résultat des activités d'exploitation	-182'100	-241'600	-301'600	-221'600	-221'600	-205'500
34 Charges financières	552'100	372'100	192'100	12'100	12'100	76'500
44 Revenus financiers	-10'500	-10'500	-10'500	-10'500	-10'500	-10'500
Résultat provenant de financements	541'600	361'600	181'600	1'600	1'600	66'000
Résultat opérationnel	359'500	120'000	-120'000	-220'000	-220'000	-139'500
38 Charges extraordinaires	-	-	120'000	220'000	220'000	139'500
48 Revenus extraordinaires	-359'500	-120'000	-	-	-	-
Résultat extraordinaire	-359'500	-120'000	120'000	220'000	220'000	139'500
Total du compte de résultats	0	-0	-	-	-	-
Coût par habitant	94	85	77	75	75	68
Répartition	28'811	28'811	28'811	28'811	27'980	28'044
Boudry	6'384	6'384	6'384	6'384	6'116	6'384
Corcelles-Cormondrèche	4'741	4'741	4'741	4'741	4'733	4'741
Cortailod	4'772	4'772	4'772	4'772	4'774	4'772
Milvignes	9'320	9'320	9'320	9'320	9'294	9'320
Peseux	1'879	1'879	1'879	1'879	1'917	1'879
Rochefort (dès 2019 sans l'ancienne STEP)	1'091	1'091	1'091	1'091	530	324
Val-de-Ruz (Montmollin)	624	624	624	624	616	624
CHF	2'721'250	2'448'140	2'216'030	2'164'420	2'099'243	1'899'832
Boudry	602'980	542'464	491'032	479'597	458'862	432'482
Corcelles-Cormondrèche	447'796	402'854	364'659	356'167	355'101	321'178
Cortailod	450'724	405'488	367'044	358'495	358'177	323'278
Milvignes	880'291	791'943	716'858	700'163	697'297	631'380
Peseux	177'475	159'663	144'525	141'159	143'826	127'292
Rochefort (2019 sans l'ancienne STEP)	103'047	92'705	83'915	81'961	39'764	21'949
Val-de-Ruz (Montmollin)	58'938	53'023	47'996	46'878	46'216	42'273

6. Contrôle des crédits

Libellé du crédit	Date crédit	Dépenses (à) votées	Recettes estimées	Disponible 31.12.2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde 31.12.2022
7202	Stations d'épuration des eaux	36'667'790	-6'000'000	36'491'680	166'195	0	225'000	0	12'075'000	0	12'012'000	0	12'000'000	-6'000'000	13'485
201300.01	Etude analyse état STEP	22.10.2013	CI	95'400	0	55'309	55'309	0	0	0	0	0	0	0	0
201500.01	Soufflantes et compresseurs	20.10.2015	CI	140'390	0	44'767	20'000	0	20'000	0	0	0	0	0	4'767
201600.01	Essais pilotes sur le procédé Biostyr	15.03.2016	CI	110'000	0	69'604	20'000	0	45'000	0	0	0	0	0	4'604
201800.01	Remplacement transformateur HT-MT	20.03.2018	CI	25'000	0	25'000	20'886	0	0	0	0	0	0	0	4'114
201800.02	Renouvellement système de chauffage	20.03.2018	CI	50'000	0	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0
	Avant projet		CI	160'000		160'000	0	0	160'000	0	0	0	0	0	0
	Assainissement Step		CI	36'000'000		36'000'000	0	0	12'000'000		12'000'000		12'000'000		0
	Véhicule avec grue		CI	75'000		75'000	0	0	75'000						0
	Nouvelle remorque		CI	12'000		12'000	0	0			12'000				0
	Subvention sur installation des micropolluants		CI		-6'000'000	0	0	0						-6'000'000	0

Valeur à prendre avec prudence car estimée rapidement

7. Indicateurs financiers

		BG19	C17	Valeurs indicatives*							
a) Taux d'endettement net	$\frac{\text{Dettes nettes I}}{\text{Revenus fiscaux}} \times 100 = \frac{-1'610'707.08}{0.00} \times 100 =$	#DIV/0!	0.00%	<p>Indicateur renseignant sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: left;">< 100%</td> <td style="width: 50%; text-align: left;">bon</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">100% - 150%</td> <td style="text-align: left;">suffisant</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">> 150%</td> <td style="text-align: left;">mauvais</td> </tr> </table>		< 100%	bon	100% - 150%	suffisant	> 150%	mauvais
< 100%	bon										
100% - 150%	suffisant										
> 150%	mauvais										
b) Degré d'autofinancement	$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100 = \frac{478'250.00}{150'000.00} \times 100 =$	318.83%	0.00%	<p>Indicateur renseignant sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.</p> <p>A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: left;">> 100%</td> <td style="width: 50%; text-align: left;">haute conjoncture</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">80% - 100%</td> <td style="text-align: left;">cas normal</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">50% - 80%</td> <td style="text-align: left;">récession</td> </tr> </table>		> 100%	haute conjoncture	80% - 100%	cas normal	50% - 80%	récession
> 100%	haute conjoncture										
80% - 100%	cas normal										
50% - 80%	récession										
c) Part des charges d'intérêts	$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100 = \frac{12'100.00}{2'295'470.00} \times 100 =$	0.53%	0.00%	<p>Indicateur renseignant sur la part du "revenu disponible" absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: left;">0% - 4%</td> <td style="width: 50%; text-align: left;">bon</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">4% - 9%</td> <td style="text-align: left;">suffisant</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">> 9%</td> <td style="text-align: left;">mauvais</td> </tr> </table>		0% - 4%	bon	4% - 9%	suffisant	> 9%	mauvais
0% - 4%	bon										
4% - 9%	suffisant										
> 9%	mauvais										
d) Degré de couverture des revenus déterminants	$\frac{\text{Solde du compte de résultats}}{\text{Revenus déterminants}} \times 100 = \frac{0.00}{2'295'470.00} \times 100 =$	0.00%	0.00%	<p>Indicateur renseignant sur le résultat du compte de résultats exprimé en pourcent des revenus déterminants.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: left;">> 0%</td> <td style="width: 50%; text-align: left;">équilibré / excédentaire</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">-2.5% - 0%</td> <td style="text-align: left;">déficit modéré</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">< -2.5%</td> <td style="text-align: left;">déficit exagéré</td> </tr> </table>		> 0%	équilibré / excédentaire	-2.5% - 0%	déficit modéré	< -2.5%	déficit exagéré
> 0%	équilibré / excédentaire										
-2.5% - 0%	déficit modéré										
< -2.5%	déficit exagéré										

				BG19	C17	Valeurs indicatives*
e) Dette brute par rapport aux revenus	$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100 =$	$\frac{3'276'859.39}{2'295'470.00} \times 100 =$		142.75%	0.00%	Indicateur renseignant sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. < 50% très bon 50% - 100% bon 100% - 150% moyen 150% - 200% mauvais > 200% critique
f) Proportion des investissements	$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales}} \times 100 =$	$\frac{150'000.00}{1'967'220.00} \times 100 =$		7.62%	0.00%	Indicateur renseignant sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. < 10% effort d'investissement faible 10% - 20% effort d'investissement moyen 20% - 30% effort d'investissement élevé > 40% effort d'investissement très élevé
g) Part du service de la dette	$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}} \times 100 =$	$\frac{270'350.00}{2'295'470.00} \times 100 =$		11.78%	0.00%	Indicateur mesurant l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. < 5% charge faible 5% - 15% charge acceptable > 15% charge forte
h) Dette nette par habitant en francs	$\frac{\text{Dette nette II}}{\text{Population résidante permanente}} =$	$\frac{-1'610'707.08}{28'811.00} =$		-55.91	0.00	Indicateur n'ayant qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. < 0 CHF patrimoine net 0 - 1'000 CHF endettement faible 1'001 - 2'500 CHF endettement moyen 2'501 - 5'000 CHF endettement important > 5'001 CHF endettement très important

			BG19	C17	Valeurs indicatives*
i) Taux d'autofinancement	$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} \times 100 =$	$\frac{478'250.00}{2'295'470.00} \times 100 =$	20.83%		Indicateur renseignant sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. > 20% bon 10% - 20% moyen < 10% mauvais
j) Poids des charges financières	$\frac{\text{Charges d'intérêts}}{\text{Revenus fiscaux directs}} \times 100 =$	$\frac{12'100.00}{0.00} \times 100 =$	#DIV/0!		Indicateur renseignant sur les intérêts passifs exprimés en pourcent des recettes fiscales directes. La totalité des intérêts passifs est prise en considération. Concernant les recettes fiscales directes, on considère les impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés. > 9% poids des intérêts exagéré 4% - 9% poids des intérêts moyen < 4% poids des intérêts faible

* Echelles définies par la Conférence des directeurs cantonaux des finances

8. Détails des comptes

030 Charges de personnel

Les traitements et autres charges correspondantes s'alignent sur le système de l'Etat prévu au budget 2019 : augmentation d'un échelon selon la grille salariale de l'Etat et réduction de l'indexation négative de -0.32% à -0.10%. Le départ d'un employé a permis d'engager un collaborateur plus jeune d'où une baisse des charges de personnel.

30100.10 Primes fidélité

Notre responsable de la STEP aura 20 ans de service.

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

La prochaine session des cours FES n'est prévu qu'en 2021 pour un employé.

031 Biens, services et autres charges d'exploitation

Alors que le budget 2018 prévoyait un total de charges nettes de Fr. 815'200.-, nous avons prévu au budget 2019 un montant de **Fr. 881'500.-**.

31120.00 Acquisitions de vêtements

Internalisation des nettoyyages d'où une économie.

31200.02 Electricité

Nous devons acheter la totalité de notre consommation d'électricité, notre biogaz étant revendu intégralement à Viteos.

31200.03 Gaz

Nous devons acheter du gaz naturel pour chauffer nos boues, ainsi que nos locaux puisque nous revendons notre biogaz à Viteos.

31200.12 Evacuation des boues

Comme mentionné depuis des années ce poste est très difficile à estimer, la quantité de boues dépend de très nombreux facteurs : pluviométrie, temps de séjour, contaminations, etc. La société Vadec a baissé de 30.- par tonne le tarif pour le traitement des boues.

31420.04 Floculants - grille épaissement et

31420.05 Floculants - filtre à bande

Comme les autres années, toujours le même jeu entre achats groupés, consommations variables.

31510.05 Entretien véhicules

En vue de l'expertise de 3 remorques nous devons leurs refaire les freins.

033 Amortissements

Alors que le budget 2018 prévoyait un total de charges net de Fr. 255'333.-, nous avons prévu au budget 2019 un total de charges net de **Fr. 258'250.-**. Nous avons commencé à amortir les nouveaux crédits.

034 Intérêts passifs

Comme au budget 2018 nous avons prévu au budget 2019 un total de charges net de **Fr. 12'100.-**.

<u>8.1 Classification par nature</u>		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
CHARGES		2'295'470	2'233'993	61'477	0.00	2'295'470
30	Charges de personnel	645'100	652'840	-7'740	0.00	645'100
30000.00	Salaires, indemnités journalières et jetons de ..	3'000	3'000	0	0.00	3'000
30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploit..	474'500	481'700	-7'200	0.00	474'500
30100.10	Primes de fidélité	7'700	0	7'700	0.00	7'700
30100.20	Heures de piquet	10'000	10'000	0	0.00	10'000
30400.00	Allocations complémentaires pour enfants	1'200	3'240	-2'040	0.00	1'200
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	25'000	25'000	0	0.00	25'000
30500.00	Cotisations patronales AVS,AI,APG,AC,frais ..	44'200	44'100	100	0.00	44'200
30520.00	Cotisations patronales aux caisses de pensio..	62'900	64'200	-1'300	0.00	62'900
30530.00	Cotisations patronales aux assurances-accid..	10'500	10'700	-200	0.00	10'500
30550.00	Cotisations patronales aux assurances d'indé..	3'600	3'600	0	0.00	3'600
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	1'500	6'300	-4'800	0.00	1'500
30990.00	Autres charges du personnel	1'000	1'000	0	0.00	1'000
31	Charges de biens et services et autres cha..	881'500	815'200	66'300	0.00	881'500
31000.00	Matériel de bureau	500	1'000	-500	0.00	500
31051.00	Frais de réception (autres)	2'000	2'000	0	0.00	2'000
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	500	400	100	0.00	500
31120.00	Acquisition de vêtements, uniformes	1'500	3'000	-1'500	0.00	1'500
31200.01	Eau	1'000	1'000	0	0.00	1'000
31200.02	Electricité	200'000	117'000	83'000	0.00	200'000
31200.03	Gaz	83'000	62'000	21'000	0.00	83'000
31200.10	Incinération déchets	13'000	13'000	0	0.00	13'000
31200.11	Elimination sables, huiles usées, ferraille	800	500	300	0.00	800
31200.12	Evacuation des boues	250'000	290'000	-40'000	0.00	250'000
31300.01	Frais postaux	300	300	0	0.00	300
31300.02	Frais de téléphone	2'500	3'000	-500	0.00	2'500
31300.03	Téléalarme	1'000	1'000	0	0.00	1'000
31300.04	Cotisations	900	1'000	-100	0.00	900
31300.07	Taxes C.C.P.	100	0	100	0.00	100
31300.08	Analyses par des tiers	500	500	0	0.00	500
31320.00	Honoraires de conseillers externes	5'000	5'000	0	0.00	5'000
31332.00	Contrat de prestation informatique	8'000	8'000	0	0.00	8'000
31340.01	Assurances choses et RC commune	28'000	28'000	0	0.00	28'000
31340.02	Assurance véhicules	2'400	2'000	400	0.00	2'400
31420.00	Fournitures générales	22'000	22'000	0	0.00	22'000
31420.01	Fournitures laboratoires	10'000	10'000	0	0.00	10'000
31420.02	Produits déphosphatation	59'000	60'000	-1'000	0.00	59'000
31420.04	Floculant-grille épaissement	8'000	8'000	0	0.00	8'000
31420.05	Floculant-filtre à bande	12'000	8'000	4'000	0.00	12'000
31430.01	Entretien installations	160'000	160'000	0	0.00	160'000
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	1'000	0	0.00	1'000
31510.01	Entretien matériel laboratoire	3'500	3'500	0	0.00	3'500
31510.05	Entretien des véhicules	4'000	3'000	1'000	0.00	4'000
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	1'000	1'000	0	0.00	1'000
33	Amortissements du patrimoine administra..	258'250	255'333	2'917	0.00	258'250
33002.02	Amort. extension génie civil	60'200	60'200	0	0.00	60'200
33002.03	Amort. digesteur et stockeur-gazomètre	16'000	16'000	0	0.00	16'000
33002.04	Amort. valorisation lies, huiles et boues	33'000	33'000	0	0.00	33'000
33002.05	Amort. assainissement procédé Actiflo	19'550	19'550	0	0.00	19'550
33002.06	Amort. matériel de présentation	2'000	2'000	0	0.00	2'000
33002.07	Amort. assainissement toiture	8'000	8'000	0	0.00	8'000
33002.08	Amort. assainissement automate biologie	17'300	17'300	0	0.00	17'300
33002.09	Amort. supervision & mise à jour automates	58'500	58'500	0	0.00	58'500
33002.10	Amort. installation turbine sortie biostyr	9'100	9'100	0	0.00	9'100
33002.11	Amort. analyse état STEP	9'600	6'683	2'917	0.00	9'600
33002.12	Amort. soufflantes et compresseurs	14'000	14'000	0	0.00	14'000
33002.13	Amort. assainissement supervision	11'000	11'000	0	0.00	11'000
34	Charges financières	12'100	12'100	0	0.00	12'100
34060.01	La Poste Suisse 15-25 0.67%	12'100	12'100	0	0.00 ²¹	12'100

038 Attributions aux préfinancements du capital propre

La LFinEC autorise la constitution de réserve structurelle afin de préfinancer notamment des investissements importants. C'est le cas pour la rénovation des installations de la STEP (y compris l'intégration du traitement des micropolluants). Si le montant exact n'est pas encore déterminé, il dépassera largement la dizaine de millions de francs. Il est dès lors apparu judicieux de créer cette réserve dès 2016 et de l'alimenter annuellement.

042 Taxes

42400.03 Vente de biogaz

Le budget 2018 avait été surestimé pour la nouvelle installation.

046 Revenus de transfert

46110.01 Subvention déchets spéciaux ménages

L'Etat a supprimé sa subvention.

46320.xx Dédommagement des collectivités publiques

La répartition se base toujours sur le dernier recensement connu (dans ce cas celui du **31.12.2017**). Toutefois pour la Commune de Rochefort, celle-ci sera également raccordée vers le début de l'automne 2018 pour Les Grattes, Chambrelieu et Rochefort. Nous avons dès lors tenu compte du prorata de la nouvelle population raccordée.

<u>Commune</u>	<u>Equivalent habitants</u>	<u>Répartition</u>
Boudry	6'384	22.16%
Corcelles-Cormondèche	4'741	16.46%
Cortailod	4'772	16.56%
Milvignes	9'320	32.34%
Peseux	1'879	6.52%
Rochefort	1'091	3.79%
Val-de-Ruz (Montmollin)	624	2.17%
Total	28'811	

CONCLUSIONS

La charge par habitant se monte à **Fr. 75.12** en comparaison avec un montant de **Fr. 75.03** prévu au budget 2018 et de **Fr. 67.71** aux comptes 2017.

Budget 2019

Classification par nature		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
35	Attributions aux fonds et financements sp..	0	0	0	0.00	0
36	Charges de transfert	278'520	278'520	0	0.00	278'520
36120.19	Secrétariat, comptabilité	26'700	26'700	0	0.00	26'700
36300.00	Subventions à la Confédération	251'820	251'820	0	0.00	251'820
37	Subventions à redistribuer	0	0	0	0.00	0
38	Charges extraordinaires	220'000	220'000	0	0.00	220'000
38930.00	Attributions aux préfinancements du capital p..	220'000	220'000	0	0.00	220'000
39	Imputations internes	0	0	0	0.00	0
	PRODUITS	-2'295'470	-2'233'993	-61'477	0.00	-2'295'470
40	Revenus fiscaux	0	0	0	0.00	0
41	Patentes et concessions	0	0	0	0.00	0
42	Taxes	-120'550	-123'250	2'700	0.00	-120'550
42400.01	Taxe vidanges fosses	-15'000	-8'000	-7'000	0.00	-15'000
42400.02	Déshydratation boues externes	-3'000	-3'000	0	0.00	-3'000
42400.03	Vente de biogaz	-65'000	-75'000	10'000	0.00	-65'000
42400.04	Stations de pompages	-36'750	-36'750	0	0.00	-36'750
42600.01	Récupérations diverses	-800	-500	-300	0.00	-800
43	Revenus divers	0	0	0	0.00	0
44	Revenus financiers	-10'500	-10'500	0	0.00	-10'500
4432001	Swisscom : droit de sol pour antenne	-10'500	-10'500	0	0.00	-10'500
45	Prélèvements sur les fonds et financemen..	0	0	0	0.00	0
46	Revenus de transfert	-2'164'420	-2'100'243	-64'177	0.00	-2'164'420
46110.01	Subvention déchets spéciaux ménages	0	-1'000	1'000	0.00	0
46320.01	Part Boudry	-479'597	-458'862	-20'735	0.00	-479'597
46320.02	Part Corcelles-Cormondèche	-356'167	-355'101	-1'066	0.00	-356'167
46320.03	Part Cortaillod	-358'495	-358'177	-318	0.00	-358'495
46320.04	Part Milvignes	-700'163	-697'297	-2'866	0.00	-700'163
46320.05	Part Peseux	-141'159	-143'826	2'667	0.00	-141'159
46320.06	Part Rochefort	-81'961	-39'764	-42'197	0.00	-81'961
46320.07	Part Val-de-Ruz (Montmollin)	-46'878	-46'216	-662	0.00	-46'878
47	Subventions à redistribuer	0	0	0	0.00	0
48	Revenus extraordinaires	0	0	0	0.00	0
49	Imputations internes	0	0	0	0.00	0

8.2 Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Administration Générale		73'100	73'000	100	0.00	73'100
	Charges	73'100	73'000	100	0.00	73'100
	Revenus	0	0	0	0.00	0
01	Législatif et exécutif	10'000	10'000	0	0.00	10'000
	Charges	10'000	10'000	0	0.00	10'000
	Revenus	0	0	0	0.00	0
01100	Conseil intercommunal	5'400	5'400	0	0.00	5'400
30	Charges de personnel	400	400	0	0.00	400
30000.00	Salaires, indemnités journalières et jetons de pr..	400	400	0	0.00	400
31	Charges de biens et services et autres charg..	5'000	5'000	0	0.00	5'000
31320.00	Honoraires de conseillers externes	5'000	5'000	0	0.00	5'000
01200	Comité	4'600	4'600	0	0.00	4'600
30	Charges de personnel	2'600	2'600	0	0.00	2'600
30000.00	Salaires, indemnités journalières et jetons de pr..	2'600	2'600	0	0.00	2'600
31	Charges de biens et services et autres charg..	2'000	2'000	0	0.00	2'000
31051.00	Frais de réception (autres)	2'000	2'000	0	0.00	2'000
02	Services généraux	63'100	63'000	100	0.00	63'100
	Charges	63'100	63'000	100	0.00	63'100
	Revenus	0	0	0	0.00	0
02100	Administration des finances	63'100	63'000	100	0.00	63'100
31	Charges de biens et services et autres charg..	36'400	36'300	100	0.00	36'400
31300.01	Frais postaux	300	300	0	0.00	300
31300.07	Taxes C.C.P.	100		100	0.00	100
31332.00	Contrat de prestation informatique	8'000	8'000	0	0.00	8'000
31340.01	Assurances choses et RC commune	28'000	28'000	0	0.00	28'000
36	Charges de transfert	26'700	26'700	0	0.00	26'700
36120.19	Secrétariat, comptabilité	26'700	26'700	0	0.00	26'700

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Protection environnement et aménagement		2'089'720	2'024'643	65'077	0.00	2'089'720
	Charges	2'210'270	2'148'893	61'377	0.00	2'210'270
	Revenus	-120'550	-124'250	3'700	0.00	-120'550
72	Traitement des eaux usées	2'089'720	2'024'643	65'077	0.00	2'089'720
	Charges	2'210'270	2'148'893	61'377	0.00	2'210'270
	Revenus	-120'550	-124'250	3'700	0.00	-120'550
72070	Station régionale d'épuration	2'089'720	2'024'643	65'077	0.00	2'089'720
30	Charges de personnel	642'100	649'840	-7'740		642'100
30100.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitati..	474'500	481'700	-7'200		474'500
30100.10	Primes de fidélité	7'700		7'700		7'700
30100.20	Heures de piquet	10'000	10'000	0		10'000
30400.00	Allocations complémentaires pour enfants	1'200	3'240	-2'040		1'200
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	25'000	25'000	0		25'000
30500.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais ad..	44'200	44'100	100		44'200
30520.00	Cotisations patronales aux caisses de pension p..	62'900	64'200	-1'300		62'900
30530.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	10'500	10'700	-200		10'500
30550.00	Cotisations patronales aux assurances d'indémn..	3'600	3'600	0		3'600
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	1'500	6'300	-4'800		1'500
30990.00	Autres charges du personnel	1'000	1'000	0		1'000
31	Charges de biens et services et autres charg..	838'100	771'900	66'200		838'100
31000.00	Matériel de bureau	500	1'000	-500		500
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	500	400	100		500
31120.00	Acquisition de vêtements, uniformes	1'500	3'000	-1'500		1'500
31200.01	Eau	1'000	1'000	0		1'000
31200.02	Electricité	200'000	117'000	83'000		200'000
31200.03	Gaz	83'000	62'000	21'000		83'000
31200.10	Incinération déchets	13'000	13'000	0		13'000
31200.11	Elimination sables, huiles usées, ferraille	800	500	300		800
31200.12	Evacuation des boues	250'000	290'000	-40'000		250'000
31300.02	Frais de téléphone	2'500	3'000	-500		2'500
31300.03	Téléalarme	1'000	1'000	0		1'000
31300.04	Cotisations	900	1'000	-100		900
31300.08	Analyses par des tiers	500	500	0		500
31340.02	Assurance véhicules	2'400	2'000	400		2'400
31420.00	Fournitures générales	22'000	22'000	0		22'000
31420.01	Fournitures laboratoires	10'000	10'000	0		10'000
31420.02	Produits déphosphatation	59'000	60'000	-1'000		59'000
31420.04	Floculant-grille épaissement	8'000	8'000	0		8'000
31420.05	Floculant-filtre à bande	12'000	8'000	4'000		12'000
31430.01	Entretien installations	160'000	160'000	0		160'000
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	1'000	0		1'000
31510.01	Entretien matériel laboratoire	3'500	3'500	0		3'500
31510.05	Entretien des véhicules	4'000	3'000	1'000		4'000
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	1'000	1'000	0		1'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	258'250	255'333	2'917		258'250
33002.02	Amort. extension génie civil	60'200	60'200	0		60'200
33002.03	Amort. digesteur et stockeur-gazomètre	16'000	16'000	0		16'000
33002.04	Amort. valorisation lies, huiles et boues	33'000	33'000	0		33'000
33002.05	Amort. assainissement procédé Actiflo	19'550	19'550	0		19'550
33002.06	Amort. matériel de présentation	2'000	2'000	0		2'000
33002.07	Amort. assainissement toiture	8'000	8'000	0		8'000
33002.08	Amort. assainissement automate biologie	17'300	17'300	0		17'300
33002.09	Amort. supervision & mise à jour automates	58'500	58'500	0		58'500
33002.10	Amort. installation turbine sortie biostyr	9'100	9'100	0		9'100
33002.11	Amort. analyse état STEP	9'600	6'683	2'917		9'600
33002.12	Amort. soufflantes et compresseurs	14'000	14'000	0		14'000
33002.13	Amort. assainissement supervision	11'000	11'000	0		11'000
36	Charges de transfert	251'820	251'820	0		251'820
36300.00	Subventions à la Confédération	251'820	251'820	0		251'820
38	Charges extraordinaires	220'000	220'000	0		220'000

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
38930.00	Attributions aux préfinancements du capital prop..	220'000	220'000	0		220'000
42	Taxes	-120'550	-123'250	2'700		-120'550
42400.01	Taxe vidanges fosses	-15'000	-8'000	-7'000		-15'000
42400.02	Déshydratation boues externes	-3'000	-3'000	0		-3'000
42400.03	Vente de biogaz	-65'000	-75'000	10'000		-65'000
42400.04	Stations de pompages	-36'750	-36'750	0		-36'750
42600.01	Récupérations diverses	-800	-500	-300		-800
46	Revenus de transfert		-1'000	1'000		0
46110.01	Subvention déchets spéciaux ménages		-1'000	1'000		0
72071	Divers	0	0	0	0.00	0

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
Finances et impôts		-2'162'820	-2'097'643	-65'177	0.00	-2'162'820
	Charges	12'100	12'100	0	0.00	12'100
	Revenus	-2'174'920	-2'109'743	-65'177	0.00	-2'174'920
96	Administration de la fortune et de la dette	-2'162'820	-2'097'643	-65'177	0.00	-2'162'820
	Charges	12'100	12'100	0	0.00	12'100
	Revenus	-2'174'920	-2'109'743	-65'177	0.00	-2'174'920
96100	Administration fortune et dette	-2'162'820	-2'097'643	-65'177	0.00	-2'162'820
34	Charges financières	12'100	12'100	0		12'100
34060.01	La Poste Suisse 15-25 0.67%	12'100	12'100	0		12'100
44	Revenus financiers	-10'500	-10'500	0		-10'500
4432001	Swisscom : droit de sol pour antenne	-10'500	-10'500	0		-10'500
46	Revenus de transfert	-2'164'420	-2'099'243	-65'177		-2'164'420
46320.01	Part Boudry	-479'597	-458'862	-20'735		-479'597
46320.02	Part Corcelles-Cormondrèche	-356'167	-355'101	-1'066		-356'167
46320.03	Part Cortaillod	-358'495	-358'177	-318		-358'495
46320.04	Part Milvignes	-700'163	-697'297	-2'866		-700'163
46320.05	Part Peseux	-141'159	-143'826	2'667		-141'159
46320.06	Part Rochefort	-81'961	-39'764	-42'197		-81'961
46320.07	Part Val-de-Ruz (Montmollin)	-46'878	-46'216	-662		-46'878